

RAPPEL POUR LES PERSONNES À RISQUES



DOUTE OU CERTITUDE : RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE MÉDECIN

Suite au renforcement des mesures visant à prévenir la propagation du virus, le Haut Conseil de la Santé Publique a rendu un avis établissant des critères de vulnérabilité et permettant d'identifier des personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie. Rappel des profils considérés à risques. **Si vous êtes dans l'un des cas suivants, prenez contact avec votre Médecin traitant ou de ville pour faire un point et aviser de la posture à tenir.**

Les critères considérés sont les suivants :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- Insuffisances respiratoires chroniques ;
- Mucoviscidose ;
- Insuffisances cardiaques toutes causes ;
- Maladies des coronaires ;
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- Hypertension artérielle ;
- Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2 ;
- Les personnes avec une immunodépression : pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches Hématopoïétiques, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH.
- Maladie hépatique chronique avec cirrhose au stade
- Femmes enceintes
- Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.



Ne prenez pas de risques.
Doute ou certitude contactez votre médecin traitant ou de ville.